



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006(REACH)

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

Numéro de la version: 8.0  
Remplace la version de: 11.07.2017 (7)

Révision: 10.08.2020  
Première version: 18.10.2012

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale	<u>Pelox® nettoyant de surfaces F-PS</u>
Numéro d'enregistrement (REACH)	Non pertinent (mélange).
Numéro CAS	non pertinent (mélange)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Nettoyage de surfaces de acier inoxydable, aluminium et métaux non ferreux
Utilisations déconseillées	Ne pas utiliser pour des produits qui sont destinés au contact direct avec la peau

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PICKLING SYSTEMS S.a.r.l. Zone  
Mégazone de Moselle Est  
130 rue des Fougères  
57450 HENRIVILLE  
Tél : 03.87.82.85.45.  
Personne compétente: M.WALTER  
Mél : contact@pickling-systems.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classification				
Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.16	substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux	1	Met. Corr. 1	H290
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	1	Skin Corr. 1	H314

# Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

Classification				
Ru- brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégo- rie de danger	Mention de danger
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

## Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au tra- vers de l'épiderme et dans le derme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention danger  
d'avertissement

Pictogrammes

GHS05



### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plu- sieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux pour l'étiquetage acide phosphorique  
acide sulfurique

## 2.3 Autres dangers

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.



### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances


Non pertinent (mélange).

#### 3.2 Mélanges

##### Description du mélange

Composants dangereux						
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification se- Ion SGH	Pictogrammes	Notes	Limites de concentrations spécifiques
acide phosphorique	No CAS 7664-38-2  No CE 231-633-2  No d'enreg. REACH 01- 2119485924- 24-xxxx	3 – < 10	Met. Corr. 1 / H290 Acute Tox. 4 / H302 Skin Corr. 1B / H314 Eye Dam. 1 / H318		B(a) GHS-HC IOELV	Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %
acide sulfurique	No CAS 7664-93-9  No CE 231-639-5  No index 016-020-00-8  No d'enreg. REACH 01- 2119458838- 20-XXXX	≤ 2,5	Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318		B(a) GHS-HC IOELV	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 15 % Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 15 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 15 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 15 %

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

Composants dangereux						
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes	Limites de concentrations spécifiques
acide citrique monohydrate	No CAS 5949-29-1  No CE 201-069-1  No d'enreg. REACH 01- 2119457026- 42-xxxx	≤ 2,5	Eye Irrit. 2 / H319			

### Notes

B(a): La classification se réfère à une solution aqueuse

GHS- Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'inscription dans la liste selon 1272/ 2008/CE, Annexe VI)  
HC:

IOELV: Substance avec une valeur limite indicative communautaire d'exposition professionnelle

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après inhalation

Fournir de l'air frais.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours.

#### Après contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever.

#### Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

## Notes à l'intention du médecin

Aucune.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Rubrique 10. Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

#### Produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), oxydes de phosphore (P<sub>x</sub>O<sub>y</sub>), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.

Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

#### Équipements de protection particuliers des pompiers

porter un appareil respiratoire autonome

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri. Aérer la zone touchée.

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

#### Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz. Combinaison de protection chimique.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Recueillir le produit répandu.

Matière absorbante (par exemple sable, terre à diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois, etc.).

#### Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

En cas de dilution, toujours présenter de l'eau et y délayer le produit.

#### Indications/informations spécifiques

Aucune.

#### Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des lessives alcalines.

#### Conserver à l'écart de

matériau absorbant organique, pâte à papier/papier

#### Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Lavez les mains après chaque utilisation.

Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de res- tauraton.

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Environnements corrosifs

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

#### Risques d'inflammabilité

Aucune.

#### Substances ou mélanges incompatibles

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

#### Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### Considération des autres conseils

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Exigences en matière de ventilation

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

#### Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)									
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	Mention	Source
EU	acide orthophosphorique	7664-38-2	IOELV		1		2		2000/39/CE
EU	acide sulfurique	7664-93-9	IOELV		0,05			t, mist	2009/161/UE
FR	acide phosphorique	7664-38-2	VME	0,2	1	0,5	2		INRS
FR	acide sulfurique	7664-93-9	VME		0,05		3	i	INRS

#### Mention

i fraction inhalable  
 mist comme brouillards  
 t fraction thoracique

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

### Mention

- VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
- VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
acide phosphorique	7664-38-2	DNEL	10,7 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
acide phosphorique	7664-38-2	DNEL	1 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
acide sulfurique	7664-93-9	DNEL	0,05 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux

PNEC pertinents des composants du mélange				
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement
acide sulfurique	7664-93-9	PNEC	0,003 mg/l	eau douce
acide sulfurique	7664-93-9	PNEC	0 mg/l	eau de mer
acide sulfurique	7664-93-9	PNEC	8,8 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
acide sulfurique	7664-93-9	PNEC	0,002 mg/kg	sédiments d'eau douce
acide sulfurique	7664-93-9	PNEC	0,002 mg/kg	sédiments marins
acide citrique monohydrate	5949-29-1	PNEC	0,44 mg/l	eau douce
acide citrique monohydrate	5949-29-1	PNEC	0,044 mg/l	eau de mer
acide citrique monohydrate	5949-29-1	PNEC	1.000 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
acide citrique monohydrate	5949-29-1	PNEC	34,6 mg/kg	sédiments d'eau douce
acide citrique monohydrate	5949-29-1	PNEC	3,46 mg/kg	sédiments marins
acide citrique monohydrate	5949-29-1	PNEC	33,1 mg/kg	sol

## 8.2 Contrôles de l'exposition



# Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

---

## Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

## Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle) Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

## Protection des mains

PELOX® PVC gants de protection acide.

## Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Aspect

État physique	Liquide
Forme	Gel
Couleur	Incolore
Odeur	Acide
Seuil olfactif	Ces informations ne sont pas disponibles
<b>Autres paramètres de sécurité</b>	
(valeur de) pH	~1 (20 °C)
Point de fusion/point de congélation	Ces informations ne sont pas disponibles Point
initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~100 °C
Point d'éclair	Ne s'applique pas
Taux d'évaporation	Ces informations ne sont pas disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	Non pertinent (fluide)
<b>Limites d'explosivité</b>	
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Ces informations ne sont pas disponibles <b>Limite</b>
<b>supérieure d'explosivité (LSE)</b>	Ces informations ne sont pas disponibles
Pression de vapeur	Ces informations ne sont pas disponibles
Densité	Ces informations ne sont pas disponibles

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

---

Densité de vapeur Ces informations ne sont pas disponibles

Densité relative Ces informations ne sont pas disponibles

### **Solubilité(s)**

**Solubilité dans l'eau** En toute proportion miscible

### **Coefficient de partage**

n-octanol/eau (log KOW) Ces informations ne sont pas disponibles

Température d'auto-inflammabilité Ces informations ne sont pas disponibles

Température relative d'inflammation spontanée pour les solides Non pertinent  
(Fluide)

Température de décomposition Ces informations ne sont pas disponibles

### **Viscosité**

**Viscosité cinématique** Ces informations ne sont pas disponibles

**Viscosité dynamique** Ces informations ne sont pas disponibles

Propriétés explosives Pas explosif

Propriétés comburantes N'est pas classé comme comburant

## **9.2 Autres informations**

Aucune

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

### **10.2 Stabilité chimique**

Voir en bas "Conditions à éviter".

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

### **10.4 Conditions à éviter**

Peut être corrosif pour les métaux.

### **10.5 Matières incompatibles**

Il n'y a aucune information additionnelle. Rejet de

matières inflammables avec:

métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin)

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus.

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Procédure de classification

Sauf indication contraire la classification est fondée sur:

Composants du mélange (formule d'additivité).

#### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

#### Toxicité aiguë

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Toxicité aiguë des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
acide sulfurique	7664-93-9	oral	LD50	2.140 mg/kg	rat
acide citrique monohydrate	5949-29-1	oral	LD50	>3.000 mg/kg	rat
acide citrique monohydrate	5949-29-1	cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat

#### Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Procédure de classification

La classification est fondée sur un pH extrême. **Lésion**

**oculaire grave/sévère irritation des yeux** Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

##### Sensibilisation respiratoire

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

# Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

## Cancérogénicité

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## Toxicité pour la reproduction

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

## Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
acide phosphorique	7664-38-2	EC50	>100 mg/l	daphnia magna	48 h
acide phosphorique	7664-38-2	ErC50	>100 mg/l	algue (Desmodesmus subspicatus)	72 h
acide phosphorique	7664-38-2	LC50	3 – 3,25 mg/l	Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)	96 h
acide sulfurique	7664-93-9	EC50	>101 mg/l	daphnia magna	48 h
acide sulfurique	7664-93-9	ErC50	>100 mg/l	algue (Desmodesmus subspicatus)	72 h
acide citrique monohydrate	5949-29-1	LC50	440 mg/l	ide mélanote (Leuciscus idus)	48 h
acide citrique monohydrate	5949-29-1	LC50	1.535 mg/l	daphnia magna	24 h

## Pelox<sup>®</sup> nettoyant de surfaces F-PS

### Toxicité aquatique (chronique)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

### Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
acide phosphorique	7664-38-2	EC50	>1.000 mg/l	activated sludge of a predominantly domestic sewage	3 h
acide phosphorique	7664-38-2	NOEC	1.000 mg/l	activated sludge of a predominantly domestic sewage	3 h
acide phosphorique	7664-38-2	NOEC	100 mg/l	algue (Desmodesmus subspicatus)	72 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps
acide citrique monohydrate	5949-29-1	biotique/abiotique	97 %	28 d
acide citrique monohydrate	5949-29-1	disparition du COD	100 %	19 d
acide citrique monohydrate	5949-29-1	disparition du COD	85 %	14 d

### Biodégradation

Il n'existe pas de données disponibles.

### Persistance

Il n'existe pas de données disponibles.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

### Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Log KOW
acide citrique monohydrate	5949-29-1	-1,57

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

---

### 12.4 Mobilité dans le sol

Il n'existe pas de données disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

#### Remarques

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger lié à l'eau): 1

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées** Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés.  
Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### Remarques


Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport


14.1	Numéro ONU	3264
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
	Nom technique (composants dangereux)	SULPHURIC ACID, acide phosphorique
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe	8
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	-
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe - II de la convention MARPOL et au recueil IBC	

**14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies**


**Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).**

Numéro ONU	3264
Désignation officielle	UN3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., (contient: SULPHURIC ACID,acide phosphorique), 8, II, (E)
Classe	8
Code de classification	C1
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	8
	
Dispositions spéciales (DS)	274
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L
Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	E
Numéro d'identification du danger	80

**Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

Numéro ONU	3264
Désignation officielle	UN3264, CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGA- NIC, N.O.S., (contains: SULPHURIC ACID, phospho- ric acid), 8, II
Classe	8
Polluant marin	-
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	8
	
Dispositions spéciales (DS)	274
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 L
EmS	F-A, S-B

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

Catégorie de rangement (stowage category)	B
Groupe de séparation	1 - Acides.
<b>Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) Numéro ONU</b>	3264
Désignation officielle	UN3264, Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s., (contains: SULPHURIC ACID, phosphoric acid), 8, II
Classe	8
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	8
	
Dispositions spéciales (DS)	A3
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	0,5 L

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

##### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

Aucun des composants n'est énuméré.

##### Directive Seveso

Pas attribué.

##### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II

Aucun des composants n'est énuméré.

##### Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

Aucun des composants n'est énuméré.

##### Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents

Étiquetage du contenu	
%M	Constituants
< 5 %	agents de surface non ioniques



## Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Les composants ne sont pas tous énumérés.

## Règlement 98/2013/UE sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Les composants ne sont pas tous énumérés.

Précurseurs d'explosifs qui sont soumis à des restrictions					
acide sulfurique	7664-93-9	Annexe I		15 % w/w	40 % w/w

### Légende

annexe I Substances qui ne peuvent être mises à la disposition de membres du grand public en tant que telles ou dans des mélanges ou substances qui les contiennent, sauf si leur concentration est égale ou inférieure aux valeurs limites fixées ci-dessous

## Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

Aucun des composants n'est énuméré.

## Règlement 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

Aucun des composants n'est énuméré.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
2.1		Classification: changement dans la liste (tableau)
2.2		Conseils de prudence: changement dans la liste (tableau)
3.2		Composants dangereux: changement dans la liste (tableau)
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)
8.1		PNEC pertinents des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)
14.2	Nom technique (composants dangereux): acide sulfurique, acide phosphorique	Nom technique (composants dangereux): SULPHURIC ACID, acide phosphorique
14.5	Dangers pour l'environnement: pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses	Dangers pour l'environnement: -
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: -
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC: Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC: -
14.8	Désignation officielle: UN3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., (contient: acide sulfurique, acide phosphorique), 8, II, (E)	Désignation officielle: UN3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., (contient: SULPHURIC ACID, acide phosphorique), 8, II, (E)
14.8		Polluant marin: -
14.8	Dispositions spéciales (DS): A3, 274	Dispositions spéciales (DS): A3
15.1	Restrictions selon REACH, Annexe XVII: aucun des composants n'est énuméré	
15.1		Directive Seveso: Pas attribué.

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
2000/39/CE	Directive de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil
2009/161/UE	Directive de la Commission établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

Abr.	Description des abréviations utilisées
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
log KOW	n-Octanol/eau
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
Met. Corr.	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

## Pelox® nettoyant de surfaces F-PS

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).  
Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).  
Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques. Dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement.

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

### Responsable de la fiche de données de sécurité

- PICKLING SYSTEMS S.a.r.l. Zone  
Mégazone de Moselle Est
- 130 rue des Fougères  
57450 HENRIVILLE  
Tél : 03.87.82.85.45.  
Personne compétente: M.WALTER  
Mél : contact@pickling-systems.com



### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.